



**Échanges**

**GUIDE À L'INTENTION  
des  
FAMILLES D'ACCUEIL**

**Pour les parents**

Les **familles d'accueil** constituent le maillon le plus important de nos programmes d'échange. Celles-ci font preuve d'une très grande générosité en ouvrant leurs portes. Nous vous remercions d'avoir accepté de devenir une famille d'accueil.

Vous pouvez en tout temps demander de l'aide à votre Organisateur de groupe pour vous soutenir dans votre rôle de famille d'accueil afin d'offrir à la personne que vous accueillez une expérience positive et agréable.

### **OBLIGATOIRE : VERIFICATION JUDICIAIRE**

Tous les bénévoles ayant 18 ans ou plus et résidant au domicile d'accueil doivent fournir un casier judiciaire vierge et une vérification de l'habilitation à travailler auprès des personnes vulnérables. Les vérifications policières s'ajoutent au processus de sélection existant.

### **AVANT L'ARRIVÉE DE VOTRE INVITÉ(E)**

Avant le début de l'échange, il serait bon d'écrire ou de téléphoner au (à la) délégué(e) que vous allez accueillir. L'envoi de photos ou d'une vidéo de votre maison et de votre famille constitue une bonne illustration de votre cadre de vie, des membres de votre famille et de ce qui les intéresse. En prenant contact à l'avance, on peut réduire la timidité et la gêne que peut ressentir l'invité(e).

### **VOTRE MAISON**

Faites visiter la maison à votre invité(e) : montrez-lui où se trouvent la cuisine, la salle de bain, sa chambre. Indiquez-lui vos règles concernant l'utilisation du téléphone, de la salle de bain, le rangement des affaires, etc. Si vous vivez dans une ferme, faites-lui faire le tour de l'exploitation et expliquez-lui tous les dangers (outillage, bétail, etc.).

### **POUR DORMIR**

Il est tout à fait acceptable de partager la chambre avec le frère ou la sœur de votre hôte (dans la mesure où ils ou elles sont du même sexe), et l'invité(e) doit avoir son propre lit et un endroit pour ranger ses effets personnels (des tiroirs, des étagères ou une partie de penderie).

## **REPAS**

En tant qu'hôte, vous avez la responsabilité de fournir à votre invité(e) tous ses repas. Si vous ne prenez pas vos repas à heure fixe, expliquez-le à votre invité(e). Si vous permettez à votre enfant de se faire des casse-croûtes, encouragez votre invité(e) à le faire aussi. Il faut savoir que tous les délégués ne sont peut-être pas habitués à préparer leurs propres repas. Essayez de voir ce qui met votre invité(e) à l'aise. S'il y a lieu, veuillez prendre note des allergies alimentaires ou intolérances de votre invité(e).

## **ACTIVITÉS**

Ne faites pas nécessairement en sorte que votre invité(e) soit tout le temps à faire des activités ou jouer au touriste. Rappelez-vous qu'il (elle) participe à un échange éducatif, et non à des vacances touristiques. Il (elle) appréciera grandement le fait d'être l'un des membres de la famille et s'attendra à prendre part à votre vie quotidienne.

## **SURVEILLANCE À LA MAISON**

La politique d'EXPÉRIENCES CANADA est que la surveillance d'un adulte à la maison est obligatoire. Les délégué(e)s ne devraient pas être livré(e)s à eux-mêmes durant la journée. Si les deux parents sont absents pendant la journée, il devrait y avoir à la maison un autre membre de la famille ou un autre adulte. La surveillance d'un adulte est nécessaire le soir.

## **ARGENT - Qui paie quoi?**

Considérez votre invité(e) comme un membre de la famille. Tous les repas doivent être fournis par la famille d'accueil, même lorsque l'on mange à l'extérieur. Lorsque votre famille sort, vous devez être prêt à payer les prix d'entrée, les billets, etc., comme pour vos propres enfants. Mais si l'invité(e) sort avec le groupe ou avec d'autres jeunes (p. ex., pour aller au cinéma ou à un autre spectacle), c'est à lui/elle de payer sa place.

## **ARGENT DE POCHE**

Les invité(e)s auront avec eux un peu d'argent de poche. Ils auront sans doute un peu d'argent en espèces ou des cartes de débit. Veillez à ce qu'il (elle) ne porte pas

sur lui (elle) en permanence tout cet argent. Indiquez-lui un endroit dans la maison où il (elle) pourra le laisser avec son billet d'avion et ses autres objets de valeur.

## **EXCURSIONS FAMILIALES**

Si vous prévoyez faire une excursion, veuillez le signaler à l'organisateur du groupe. Il est important que l'on puisse rejoindre l'invité(e) en cas d'urgence. Veuillez noter qu'EXPÉRIENCES CANADA ne permet aucune excursion hors du pays. Toute activité avec le groupe et la famille d'accueil doit être programmé au Canada.

## **ACTIVITÉS EN DEHORS DU CERCLE FAMILIAL**

Toute activité que votre invité(e) souhaite entreprendre en dehors de votre maison ne devrait être autorisée qu'avec votre consentement et en compagnie d'un membre de votre famille. Veuillez noter qu'EXPÉRIENCES CANADA ne permet pas de déviation au programme, y compris rendre visite à des amis ou de la parenté car ceci se détourne des objectifs du programme.

## **SÉCURITÉ**

Prenez les mêmes précautions de sécurité avec les participants que vous assurez avec votre propre enfant. Il est important que les familles d'accueil, les participants, les accompagnateurs et toute personne qui offre son aide pour les activités, prennent toutes les précautions afin d'éviter le moindre contretemps et/ou mésaventure.

## **QUESTIONS MÉDICALES**

L'organisateur de groupe vous fournira des renseignements médicaux sur le participant que vous allez accueillir. Cela vous donnera les antécédents médicaux de l'invité(e), tout problème actuel que vous devriez connaître, les médicaments qu'il (elle) prend et le numéro de téléphone de ses parents ou de son tuteur légal, en cas d'urgence. Si votre invité(e) tombe malade ou a un accident, n'hésitez pas à consulter un médecin et appelez l'organisateur du groupe le plus tôt possible. Gardez les numéros de téléphone suivants à porter de main:

- Organisateur de groupe
- Parent/tuteur du participant

- EXPÉRIENCES CANADA Durant les heures de bureau # 1-800-387-3832
- EXPÉRIENCES CANADA 24-heure en cas d'urgence # 1-888-737-2410

En cas d'incident ou d'accident, l'organisateur de groupe doit rapidement informer EXPÉRIENCES CANADA tout en particulier si l'incident ou l'accident implique la police ou les autorités locales.

## **REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX**

Si vous devez assumer des frais médicaux pour votre invité(e) qui ne sont pas couverts par son assurance-maladie provinciale, veuillez recueillir et conserver les informations suivantes :

- nom et adresse de l'invité(e)
- la nature du problème / accident
- le rapport original de la clinique ou des ambulanciers
- le nom et l'adresse du médecin
- le reçu original
- le nom et adresse de la personne qui a payé les frais médicaux.

Contactez l'organisateur de votre groupe pour obtenir une feuille de réclamation de la compagnie d'assurance.

## **RELIGION**

Si votre famille assiste régulièrement à des offices religieux, invitez votre invité(e) à se joindre à vous. Toutefois, il se peut que le (la) délégué(e) ne soit pas de la même confession que vous ou qu'il (elle) ne souhaite pas participer au culte religieux; vous devrez respecter cette différence.

## **DEMANDES D'INFORMATION DES MÉDIAS**

Étant donné que certains incidents ou accidents peuvent devenir public ou d'intérêt médiatique, il est impératif que vous informiez votre organisateur de groupe ou d'EXPÉRIENCES CANADA de tout incident ou accident.

Adressez toutes les demandes d'information des médias à la Directrice Générale d'EXPÉRIENCES CANADA, Mme. Deborah Morrison, au (613)727-3832 poste 210 ou le 613-794-2017.

## **DÉCLARATION DE MAUVAIS TRAITEMENTS À ENFANT OU AUTRE COMPORTEMENT INACCEPTABLE**

Vous avez l'obligation de signaler tout mauvais traitement réel ou soupçonné si vous pensez que l'invité(e) peut avoir besoin de protection. Si l'invité(e) vous révèle qu'il (elle) a été maltraité(e) ou que l'on se comporte de façon inacceptable envers lui (elle) ou quelqu'un d'autre, contactez le bureau local des Services à la famille et à l'enfant ou le poste le plus proche de police, ainsi que votre organisateur de groupe. Vous n'avez pas à prouver que l'enfant subit des mauvais traitements; c'est la responsabilité des personnes chargées de l'enquête.

Informez l'invité(e) de toute mesure que vous allez prendre. Il est important d'accorder votre soutien et d'être disponible pour veiller à ce que l'on fasse le nécessaire pour les incidents signalés. Soyez prêt à écouter et montrez-vous ouvert pour que les participants soient à l'aise à vous faire part de renseignements délicats au besoin.

## **PRÉOCCUPATIONS**

Si vous avez des préoccupations avec votre invité(e) durant son séjour chez vous, n'hésitez pas à vous adresser à l'organisateur de groupe. Il n'est pas rare qu'un(e) invité(e) s'ennuie de sa famille. Tâchez de l'intégrer à vos activités quotidiennes et de le soutenir le plus possible. Si il ou elle continue à s'ennuyer ou reste renfermé(e), appelez l'organisateur de groupe.

Si le comportement de votre invité(e) n'est pas acceptable (si il ou elle vous répond, est malpoli(e), n'est pas prêt(e) à participer aux activités, etc.), parlez-en d'abord avec l'intéressé(e). S'il n'y a aucune amélioration, appelez l'organisateur de groupe pour lui expliquer la situation. Vous êtes l'hôte de l'invité(e), mais vous n'avez pas à subir un comportement inacceptable. S'il n'y a pas moyen de remédier à la situation, vous pouvez demander que votre invité(e) vous soit retiré.

Il est important que l'invité(e) soit à l'aise et en sécurité loin de chez lui (elle). Si l'invité(e) ne se sent pas à l'aise et en sécurité, il (elle) a le droit d'être placé(e) dans un autre foyer. Cette décision sera prise par l'organisateur de groupe. Les motifs de l'invité(e) seront évalués; les changements de foyers ne sont pas pratiqués pour des raisons futiles. Nous vous demandons de respecter la décision de l'organisateur de groupe si cela arrive.

EXPÉRIENCES CANADA souhaite assurer la sécurité et le bien-être des participants. Ne privez pas votre enfant de la possibilité de participer à l'échange si son (sa) jumeaux (elle) doit être placé(e) dans un autre foyer. Il (elle) a travaillé fort pour

permettre que cet échange se réalise et mérite de le voir se réaliser pleinement.

## **NON-RESPECT DES RÈGLES DU PROGRAMME**

Les participants ont signé un accord selon lequel ils vont s'abstenir de consommer de l'alcool et des drogues illégales, de commettre des actes de vandalisme, de se montrer peu coopératifs ou d'avoir un comportement destructif, de quitter la maison sans permission.

Tout manquement à ces règles entraînera le renvoi du (de la) participant(e) chez lui (elle) aux frais de ses parents.

Si vous soupçonnez que l'une des règles n'a pas été respectée, mais que vous n'en êtes pas complètement sûr, ne portez pas d'accusation. Vous pourriez vous tromper. Par contre si vous en êtes sûr, faites savoir à l'organisateur de groupe ce qui s'est passé. L'organisateur de groupe décidera des mesures à prendre et appellera les parents du (de la) participant(e).

## **ASSURANCE AUTOMOBILE**

L'assurance responsabilité ne remplace pas une assurance automobile. Si vous utilisez votre propre véhicule durant les activités, votre assurance automobile devra répondre de tout accident.

## **ASSURANCE RESPONSABILITÉ**

EXPÉRIENCES CANADA a une police d'assurance responsabilité générale très complète conçue pour offrir des garanties aux bénévoles, en effectuant des activités jusqu'à concurrence de 10,000,000\$. Veuillez les consulter pour connaître les exclusions que pourrait comporter leur propre police d'assurance. Si vous envisagez d'entreprendre toute activité avec votre participant qui peut-être être considérées comme à haut risque, vous devez vous assurer que vous disposez de votre propre assurance. Veuillez prendre note que certaines activités peuvent être exclues de la couverture d'assurance. Vérifiez auprès de votre assureur avant d'entreprendre des activités qui peuvent être considérées comme présentant un risque trop élevé.

## **VÉHICULES MOTORISÉS**

EXPÉRIENCES CANADA n'encourage pas les jeunes participants à conduire des véhicules motorisés durant l'échange. Les parents et les conducteurs expérimentés doivent autant que possible se rendre disponibles pour transporter les jeunes aux différentes activités et événements. La décision de permettre aux jeunes de conduire (véhicules tout-terrain, motoneiges, motocyclettes, voitures, camions, etc.) est à la discrétion de la famille d'accueil et du parent / tutrice légale du visiteur, pourvu que le jeune participant est en possession d'un permis de conduire valide, est assuré pour le véhicule et suit toutes les précautions de sécurité.

## **SÉCURITÉ NAUTIQUE**

Pour toute activité nautique, les participants doivent porter un gilet de sauvetage. Ceci est applicable à la navigation de plaisance, le canotage, le ski nautique, le scooter nautique, la voile, la descente de rivière, etc. Avant d'amener les participants sur l'eau, discutez de leurs aptitudes en natation. Veillez à prendre les précautions nécessaires aux activités nautiques. Pensez à :

- la présence d'un maître-nageur qualifié ou de quelqu'un qui a un brevet de maître-nageur ou de sauveteur
- des gilets de sécurité pour tout le monde
- la surveillance d'un adulte.

Veillez à ce que tout véhicule marin utilisé réponde au moins aux exigences minimales concernant le matériel de sécurité à bord. Pour de plus amples renseignements sur la sécurité nautique, on peut communiquer avec la Garde côtière canadienne au 1-800-267-6687. Il faut cependant se rappeler qu'un gilet de sauvetage ne peut remplacer la surveillance d'un adulte.

## **SPORTS**

Tout sport peut être dangereux surtout si les participants manquent d'expérience ou de savoir-faire. Toute activité sportive devrait être surveillée par un adulte, et faire preuve de bon sens. Ne laissez pas les participants entreprendre des activités sportives comportant de gros risques (comme l'escalade, la descente de rapides, le saut à l'élastique, le parachute). Certaines activités physiques peuvent également avoir des exclusions de couverture d'assurance et ne devraient pas être pratiquées sans confirmation de l'assurance.

## **SÉCURITÉ À LA FERME**

Si vous vivez dans une exploitation agricole, l'invité(e) devrait visiter toutes les installations et être mis(e) au courant des éventuels dangers. Si vous devez permettre à votre invité(e) de faire marcher un appareil d'outillage agricole, vous devez lui donner les instructions voulues pour qu'il (elle) ne coure aucun danger. Bien que certains participants soient très familiers avec un environnement agricole, la plupart ne le seront pas. Ne prenez rien pour acquis, surtout lorsqu'il s'agit de précautions de sécurité.

**SÉCURITÉ CONCERNANT LES ARMES À FEU** - Gardez toutes les armes à feu en dehors de portée de main et dans un endroit fermé à clé. EXPÉRIENCES CANADA ne permet aucune utilisation d'armes à feu.